Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 23 février 2023

2023-1-23

PAR Prefecture
024-242400752-20230224-2023_1_23-DE
Reçu le 01/03/2023

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Eyzerac

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
13/02/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante de B. VAURIAC)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis,

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves, Paul MEYNIER, FRANCOIS Philippe (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), DOBBELS Michel (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), SAERENS Grégory (a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante M.Jeanne DARTOUT)

Monsieur Claude BOST est désigné secrétaire de séance

Vente de parcelles à la Société d'Abattage de Thiviers et bilan d'opération

L'opération conduite par la Communauté de communes Périgord-Limousin, visant la démolition et le désamiantage de surfaces bâties localisées à Thiviers au lieu-dit Enclairval, à proximité immédiate du site de l'abattoir touche à sa fin.
En termes de montage d'opération, il avait été conclu d'un commun accord avec la Société d'Abattage de Thiviers, que la Communauté de communes Périgord-Limousin lui revende les parcelles faisant l'objet de ce projet afin que l'abattoir puisse dans un second temps réaliser son projet d'investissement portant sur la modernisation et l'agrandissement de son outil industriel.
L'objet de la présente délibération communautaire porte sur la revente des terrains par la Communauté de communes Périgord-Limousin à la Société d'Abattage de Thiviers.

Parcelles concernées par cette opération, destinées à être vendues par la Communauté de communes Périgord-Limousin à la Société d'Abattage de Thiviers :

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 24 février 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication.

AR Prefecture

024-242400752-20230224-2023_1_23-DE
Reçu le 01/03/2023

Parcelles concernées par l'opération :

Dénomination	Superficie en m²	Lieu-dit	Commune	Zonage
AL 291	43 m²	La Filolie	Thiviers	Uy
AL 293	450 m²	Enclairvalle		Uy
AL 295	91 m²	La Filolie		Uy
AL 296	9 501 m²	Enclairvalle		Uy
AL 297	499 m²	Enclairvalle		Uy
AL 298	978 m²	Enclairvalle		Uy
AL 299	85 m²	Enclairvalle		Uy
AL 278	805 m²	La Filolie		Uy
AL 280	3 245 m²	La Filolie		N
AL 336	890 m²	La Filolie		Uc
Total	16 587 m²			

Avis France Domaines n° 7300 – SD considéré, établi le 10 mars 2021 par le pôle d'Évaluation Domaniale de Nouvelle-Aquitaine.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence développement économique exercée par la Communauté de communes Périgord-Limousin,

Vu l'avis France Domaines n°7300-SD établi le 10 mars 2021 par le pôle d'Évaluation Domaniale de Nouvelle-Aquitaine

Considérant que le projet d'investissement de la Société d'Abattage de Thiviers porte sur la modernisation et l'agrandissement de son abattoir et se justifie par plusieurs motifs d'intérêt général :

- Amélioration de l'hygiène et de la sécurité des équipements destinés à découper et transformer des produits alimentaires pour humains,
- Renforcement du bien-être animal
- Maintien et développement de l'emploi salarié au sein du bassin d'emplois du Périgord-Limousin,
- Pérennisation et amélioration d'une filière française cuir
- Pérennisation d'un abattoir
-

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 24 février 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

AR Prefecture

024-242400752-20230224-2023_1_23-DE
Reçu le 01/03/2023

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ACCEPTE la vente des parcelles listées ci-dessous par la Communauté de communes Périgord-Limousin au profit de la Société d'Abattage de Thiviers pour un montant total de 94 657 € (correspondant à l'estimation des Domaines – 10%).***

Parcelles concernées par l'opération :

Dénomination	Superficie en m²	Lieu-dit	Commune	Zonage
AL 291	43 m²	La Filolie	Thiviers	Uy
AL 293	450 m²	Enclairvalle		Uy
AL 295	91 m²	La Filolie		Uy
AL 296	9 501 m²	Enclairvalle		Uy
AL 297	499 m²	Enclairvalle		Uy
AL 298	978 m²	Enclairvalle		Uy
AL 299	85 m²	Enclairvalle		Uy
AL 278	805 m²	La Filolie		Uy
AL 280	3 245 m²	La Filolie		N
AL 336	890 m²	La Filolie		Uc
Total	16 587 m²			

- ***AUTORISE son Président à signer devant notaire l'acte de vente notarié correspondant à cette affaire***
- ***AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 24 février 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication